

Copie transmise à l'Agence  
comptable le :

07.02.2024  
(jour/mois/année)

## DÉCISION

n° 01-2024 - École de Management - TSM

*portant adhésion à une association*

**Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

**Vu** la délibération du 10 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

**Le président de l'université Toulouse Capitole décide :**

### Article 1er

L'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année universitaire 2023/2024 à l'association suivante : European Foundation for Management Development (EFMD), ayant son siège 88 Rue Gachard - 1050 Brussels - Belgique.

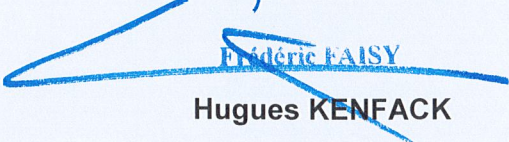
### Article 2

Les cotisations seront imputées sur le service opérationnel 9150010001.

**Fait à Toulouse, le 02 Février 2024**

**Le président,**

Pour le Président, et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
de l'Université Toulouse Capitole

  
Hugues KENFACK